

poursuites pour faits relatifs à la Com-

M. Martel a dit lui-même : « je suis un ancien monarchiste constitutionnel, devenu républicain conservateur par raison, et je considère la République conservatrice comme un terrain ouvert au patriotisme de tous. »

Le nouveau ministre voudra-t-il M. Du-faire ? La négative semble probable. Comme homme d'affaires, chargé du portefeuille de la justice, il est bien inférieur à son prédécesseur. Comme politique, ce n'est pas un homme d'action, ce n'est pas un orateur, c'est un honnête homme qui en est encore à croire à la possibilité d'une République conservatrice. Nous ne saurions mieux le comparer qu'à M. Casimir Périer.

LÉON MIREPAUL.

M. le comte de Chambord vient d'adresser la lettre suivante à M. le marquis de Monteynard, à l'occasion de la mort de son fils, M. le comte Rodolphe de Monteynard :

Frohndorf, le 8 novembre 1876.

L'affreux malheur qui vient de vous frapper, mon cher marquis, n'est point de ceux qui puissent rencontrer de consolation ici-bas. Un chrétien comme vous va chercher plus haut la force et le courage de la résignation ; mais vous trouverez du moins dans l'expression de ma plus vive sympathie, la preuve de mon affection pour vous. C'est du plus profond de mon cœur que je m'associe aux regrets si touchants qui se sont manifestés à la mort inopinée de votre excellent fils. J'avais pu apprécier par moi-même, lors de son dernier séjour à Frohndorf, les solides qualités qui le distinguaient de Rodolphe de Monteynard un de ces hommes dont tout le monde ne sait pas comprendre la foi et les principes, mais au caractère desquels tout le monde est forcé de rendre justice.

La sincérité de ses convictions m'avait particulièrement frappé. J'avais reconnu en lui cette loyauté, cette droiture, cette simplicité pleine de distinction que j'aime tant à rencontrer chez les représentants de nos vieilles races françaises, lorsqu'ils sont uniquement préoccupés de ce qu'ils doivent à leur nom et à leur pays. Ceux de nos amis, qui l'ont vu de près à l'école, me le citaient souvent comme l'homme des bons exemples.

Je savais aussi que votre petit-fils, confié par son père aux meilleurs soins de nos maîtres, réalisait déjà vos plus chères espérances ; je m'en réjouis, non-seulement pour les siens, mais encore pour la cause du droit, dont il sera, comme vous tous, le fidèle et dévoué serviteur.

Que votre malheureuse belle-fille, destinée à connaître au moins de deux années les plus grandes épreuves de ce monde, trouve ici l'assurance de ma douloureuse sympathie.

Vous me connaissez assez, mon cher marquis, pour comprendre ce que peuvent être, en pareille circonstance, mes sentiments pour vous.

HENRI.

BULLETIN ECONOMIQUE

Le Journal officiel publie, dans son numéro de jeudi, des tableaux sur la production des combustibles minéraux en France.

On remarque trois départements où la production s'effectue en proportions considérables, ce sont : le Nord, le Pas-de-Calais et la Loire.

La production pour le 1er semestre 1874, a été, dans le Nord, de 16,015,499 quintaux métriques, répartis de la manière suivante : Anthracite, 2,360,206 q. m. ; Houille dure à courte flamme, 6,526,777 q. m. ; Houille grasse à longue flamme, 7,188,516 ; Houille maigre à longue flamme, 0 ; Lignite, stéarite, graphite, 0.

C'est le Pas-de-Calais qui, pendant ce semestre, a fourni le plus à la consommation. Sa production s'est élevée à 16,305,216 quintaux métriques.

Pendant le 1er semestre des années 1875 et 1876, la production se chiffrait dans le Nord par 15,767,942 quintaux métriques, il y avait une baisse sur le

semestre 1874 de 247,557 quintaux mé-

triques. La répartition se formait ainsi : Houille grasse à longue flamme, 7,188,516 q. m. ; Anthracite, 2,360,206 q. m. ; Houille dure à courte flamme, 6,526,777 q. m. ; Houille grasse à longue flamme, 6,750,473 q. m.

Durant ces semestres, c'est le département de la Loire qui est le premier pour la production. Il a donné 17,071,164 quintaux métriques de combustibles minéraux.

Nous venons d'indiquer la production par département ; résumons-nous en spécifiant celle par bassin :

Le bassin de Valenciennes, situé sur le Nord et le Pas-de-Calais, est le plus productif de France. Pendant le premier semestre 1875, il a donné 31,917,153 quintaux métriques ; pendant le semestre 1876, ce fut 31,495,854 quintaux métriques de combustibles minéraux.

Voici un extrait d'un autre tableau concernant la production des fontes :

Trois départements sont encore, et de beaucoup, en première ligne : ce sont, le Nord, la Meurthe-et-Moselle et la Saône-et-Loire :

La production des fontes s'est élevée dans le Nord pendant le 1er semestre 1875, à 717,725 quintaux métriques consistant en fonte au combustible minéral. Pour les deux autres semestres de fonte au combustible végétal, fonte aux deux combustibles, on n'en fait pas dans notre département.

La Meurthe-et-Moselle est le premier département pour cette production. Ses fontes pendant les semestres 1875 et 1876, ont atteint les chiffres considérables de 1,967,711 et de 1,596,841 quintaux métriques.

Les fontes au combustible minéral du Nord ont donné pendant le 1er semestre 1876, 722,678 quintaux métriques, soit 3,053 quintaux métriques de plus que l'année précédente.

Pour la production des fers, le département du Nord surpasse, de presque le triple, les autres départements où se trouvent plus spécialement des établissements métallurgiques, tels que la Saône-et-Loire, la Haute-Marne, la Loire, dont la quantité productive ne dépasse pas 350,000 quintaux métriques, tandis que le Nord en comptait au semestre 1875, 914,309, et au semestre 1876, 897,819.

Cette production, pour le 1er semestre 1875, est répartie comme il suit : fer pour rails, 206,040 quintaux métriques. — Autres fers que les rails, 708,269 quintaux métriques. Pour le 1er semestre 1876, elle se distribue ainsi : fers pour rails, 104,050 q. m. — autres fers que les rails, 793,063 quintaux métriques. Les fers au combustible végétal, et les fers aux deux combustibles ne se fabriquent pas dans le Nord.

Les tôles et les aciers sont encore l'une des importantes fabrications du département du Nord. Pour les tôles, c'est le Nord qui a la préséance avec un chiffre de production de 91,322 q. m. pendant le 1er semestre 1875, et 160,089 q. m. pendant le 1er semestre 1876. Pour les aciers, c'est la Loire qui donne la plus grande production. Elle s'est élevée plus de 400,000 quintaux métriques tandis que le Nord est resté à 156,468 pour le 1er semestre 1875 et 107,490 pour le 1er semestre 1876.

Le département du Nord ne fait que les tôles produites avec des fers fabriqués au combustible minéral. Il n'a aucune production de tôles faites avec les deux autres espèces de fers.

Pour les quatre sortes d'aciers : aciers de forge, aciers puddlés, aciers Bessemer et Martin, aciers de cimentation, notre département ne fabrique que les aciers Bessemer et Martin, dans la proportion sus-indiquée.

Les aciers fondus, dont le département de la Loire fait une fabrication de 23 à 35,000 quintaux métriques par semestre, n'ont aucune production dans le département du Nord.

Nicolas m'a beaucoup parlé de vous, ajouta-t-il, je sais combien vous êtes dévoué à vos maîtresses, combien vous les aimez !

— Si je les aime ! oh ! le bon Dieu le sait bien, lui qui a vu mon désespoir quand j'ai appris qu'elles étaient arrêtées, lui que je n'ai cessé de prier ni le jour ni la nuit ! Si vous m'aviez aperçu alors ! Le gros et solide Germain était à peine un homme !

— Eh bien, voici ce que vous avez à faire pour que nous puissions les sauver, pour que nous puissions aussi châtier comme il convient le misérable, — ce qui ne vous causera pas un bien gros chagrin je le suppose.

— J'écoute, ce qui veut dire que d'avance je souscris à tout, les yeux fermés ! — Il faut, entendez-vous ? il faut absolument qu'aujourd'hui, s'il revient, que demain, que toujours, jusqu'à l'heure qu'il nous sera permis de choisir pour l'exécution de notre plan, vous soyez avec lui ce que vous avez été depuis son arrivée ; il faut que pas un seul mouvement de vos yeux, que pas une seule inflexion de votre voix ne puisse lui donner lieu de penser que son bon, son cher Germain a cessé d'être sa dupe. Laissez-le se lamenter tant qu'il voudra sur le sort de notre brave ami et se livrer à ses révoltantes mœuvres ! La prière sacrilège de l'hypocrite est comme un trait qui rebondit pour venir frapper celui qui l'a lancé ! Ce qui importe surtout, c'est que sa confiance ne soit pas ébranlée. Si elle pouvait grandir assez pour qu'il fit

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous avons reçu la lettre suivante de M. le directeur des travaux municipaux :

Monsieur, Dans un article publié par votre estimable journal, le 4 courant, et intitulé : La situation budgétaire de la ville de Roubaix, vous dites, au renvoi 1 : « Le devis a été dépassé de 47,000 fr. pour l'école de la Pile et de 45,000 fr. pour l'école de la rue de Soubise soit etc... »

La personne qui vous a fourni ces renseignements s'est trompée en ce qui concerne l'établissement de la rue de Soubise.

Le montant des crédits votés par le Conseil municipal est de 168,500 fr.

Le montant des dépenses faites, sans rectification s'il y a lieu au décompte définitif, après vérification des métrés est environ de 194,000 fr.

L'excédant des dépenses que l'on peut prévoir sur le montant des devis, ne dépassera donc guère, les travaux étant à peu près terminés, la somme de 25,500 fr. au lieu de 45,000 fr. somme indiquée dans l'article signalé.

J'ai cra de mon devoir de vous faire connaître cette erreur, que vous jugerez sans doute équitable de rectifier.

Je vous prie d'agréer, monsieur, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus distingués.

Les devis préparés par M. Moreau, pour les écoles de la Pile et de Soubise, ne seront donc dépassés que de 72,000 fr. au lieu de 92,000 fr. La public reconnaîtra avec nous que ce chiffre est encore exorbitant.

Votes des députés du Nord sur l'amendement de M. Haentjens et un grand nombre de ses collègues, au budget des recettes de l'exercice 1877. (Non adopté.)

Tous les députés du Nord ont voté contre la loiption, excepté MM. de Marcère et Laurent qui n'ont pas pris part au vote. Le dernier étant en congé.

Votes des députés du Nord sur l'amendement de M. le vicomte Blin de Bourdon, au budget des recettes, pour l'exercice 1877. (Non adopté.)

Pour l'adoption : MM. G. Brame, Massiat, du Biest, Mention, Léon Renard, Des Rotours.

Tous les autres députés ont voté contre l'adoption, excepté MM. Joos, Marcère, Plichon, qui se sont abstenus, et M. Laurent absent par congé.

Votes des députés du Nord sur le projet de loi portant ouverture au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, sur l'exercice 1876, d'un crédit supplémentaire de 90,136 fr. 39 applicable à diverses dépenses relatives à la détermination de la parallaxe du soleil. (Adopté.)

Tous les députés du Nord ont voté pour l'adoption, excepté MM. Georges Brame, Joos, de Marcère qui n'ont pas pris part au vote, et M. Laurent, absent par congé.

Voici le résultat des élections qui ont eu lieu à Tourcoing, le jeudi 14 décembre :

Inscrits : 347. Votants, 117.

Tribunal de Commerce

Scrutin pour un juge, en remplacement de M. Leroux-Bériot, sortant d'exercice non rééligible :

M. Taffin-Binauld, juge suppléant, sortant d'exercice, élu par 115 suffrages, 2 voix perdues.

Scrutin pour deux juges suppléants, en remplacement de M. Taffin, sortant d'exercice et de M. Motte-Wibaun, élu en janvier 1876 et non acceptant.

M. Paul Desurmont, négociant, élu par 116 voix.

de vous son confident, ce serait magnifique !... Voyez, croyez-vous pouvoir accepter ce rôle ?

— Est-ce qu'il m'est possible de ne pas vouloir que mes pauvres maîtresses soient sauvées ? Est-ce que je puis ne pas être impatient d'assister au châtiment de ce misérable ?

— C'est que je n'ai pas fini. Vous avez dit à Nicolas, — et alors vous en étiez tout heureux, — que d'un moment à l'autre cet excellent M. de Branville devait venir demander officiellement à madame de Kergoson la main de sa fille ; or, il est de toute nécessité que vous connaissiez d'avance le jour et l'heure qu'il aura choisies pour faire cette démarche. Il est à présumer qu'il vous en parlera ; mais, à coup sûr, il ne décidera rien sans en parler à madame de Géraudan. Il faut que, par elle ou par lui, vous soyez au courant de tout. Voici mon adresse. Dès qu'il y aura quelque chose d'arrêté, ne perdez pas une minute, prévenez-m'en.

Le reste me regarde, et vous verrez que, pour avoir été retardée, la fête dont dès demain vous voulez faire à vous seul tous les frais, en l'honneur de notre joug, ne sera pas absolument sans intérêt ! Vous comprenez parfaitement que Mme de Géraudan, ni Mme de Kergoson ne doivent rien savoir de ma visite, pas plus que des belles choses que vous venez d'apprendre. Quand il en sera temps, elles sauront tout...

— Même le nom de ce pauvre maître de Nicolas, je l'espère bien !... observa Germain d'un ton pénétré.

M. François Marcel, négociant, élu par 114 voix.

Bulletin nul 1.

Chambre de Commerce

Renouvellement de la 2^e série.

M. J.-B. Motte-Dewavrin, membre sortant, élu par 117 voix.

M. Lorthois-Desplanque, membre sortant, élu par 116 voix.

M. Debuchy (Félix), membre sortant, élu par 115 voix.

M. Drumont-Desurmont, membre sortant, élu par 115 voix.

M. Charles Flipo, décédé.

M. Louis Bernard-Cuvillier, filateur de coton, élu par 115 suffrages.

M. Emile Leplat, élu par 115 voix.

Bulletin nul 1.

On lit dans la *Vraie France* :

Ce matin à onze heures, un service funèbre a été célébré dans la basilique de Notre-Dame de la Treille et Saint-Pierre pour le repos de l'âme de M. le commandant Lallemand.

L'église avait revêtu sa parure de deuil ; sur le haut cénotaphe, aux coins duquel flambaient des grenades, se détachaient des inscriptions rappelant les actions d'éclat du défunt : Ponte-Corvo, Orte, Viterbe, Mentana, Roma, Avours, Yvré-l'Évêque ; et derrière l'autel la croix renversée de Saint-Pierre disait quel avait été l'unique but de cette vie dépensée *Pro Petri Sede* !

Les anciens Zouaves pontificaux et Voltairiens de l'Ouest de la région du Nord qui avaient pris l'initiative de la cérémonie — occupaient la droite du catafalque, et la foule de ceux qui s'étaient rendus à leur appel remplissait la nef et le pourtour insuffisants à les contenir. Mgr Monnier, évêque de Lydda et Mgr Delannoy, évêque d'Aire, avaient voulu s'unir à la commune prière et honorer ainsi la mémoire de ce chrétien généreux qu'ils avaient connu et aimé. Auprès d'eux, dans le chœur, beaucoup de prêtres parmi lesquels M. l'abbé Mouton, vicaire général de Mgr Delannoy, M. Denneel, archiprêtre, M. Hollebecque, supérieur de Marq ; aux premiers rangs de l'assistance MM. Théry, sénateur, le comte de Caulaincourt, Henri Bernard, Vrau, Scalbert et tous les notabilités catholiques de la ville, tous ceux qu'on retrouve partout où il y a à faire acte de fidélité au Saint-Siège, car la cérémonie avait aussi ce caractère, et, en dehors de leur sympathie et de leur admiration pour les rares mérites et les brillantes qualités du défunt, leur dévouement à la cause pontificale eût suffi pour qu'ils se trouvaient là. Mais le commandant Lallemand ne fut pas seulement défenseur de l'Eglise, il fut aussi défenseur de la patrie, et nous n'avons pu voir sans émotion les soldats de la France mêlés ce matin aux soldats de Pie IX, comme ils l'étaient aux champs de Patay et du Mans.

Pendant la sainte messe dite par le R. P. Coupez des Frères Prêcheurs, qui servit aux volontaires de l'Ouest, en 1870, point de chants lugubres : un *Ave verum* et un *Agnus Dei*, rien de plus. Qu'aurait-on pu trouver d'ailleurs qui rendit mieux ses sentiments de tous ? N'était-ce pas d'une part l'invocation du Sacré-Cœur : *Cygnus latus perforatum* ; d'autre part la supplication pour l'âme partie : *Dona et requiem* ? Double pensée qui s'impose à tous, chaque fois qu'un anniversaire réunit aux pieds des autels les soldats qui combattent sous le drapeau du cœur de Jésus.

La cérémonie de ce matin laissera de profonds et salutaires souvenirs à ceux qui y ont assisté ; elle est aussi, disons-le, un honneur pour notre ville qui y était si largement et si dignement représentée. Une population s'honore quand elle sait honorer ainsi l'amour désintéressé de l'Eglise et de la Patrie.

Les rôles des contributions foncières et des portes et fenêtres, pour l'année 1877, revêtus des formalités prescrites, viennent d'être remis aux percepteurs chargés d'en faire le recouvrement dans les 35,980 communes de France.

Suivant l'article 8 de la loi du 14 août 1844, le délai de trois mois accordé aux contribuables pour les de-

— Oh ! à cet égard, répondit M. Saubert, ce n'est pas à moi qu'il appartient de promettre. Ce que je puis vous dire, c'est que si Dieu permet qu'il soit possible de n'en plus faire un mystère, je ne serai pas assurément le dernier à m'en réjouir !

— A propos, ajouta-t-il en se séparant de son nouvel allié, n'oubliez pas que Nicolas va être absent trois ou quatre jours, et qu'à tout prix vous devez empêcher l'amoureux Robert de faire sa démarche avant qu'il soit de retour.

— C'est entendu, répondit Germain, qui, après avoir rallumé sa pipe, reprit d'un air indifférent son poste d'observation.

M. Saubert se fut bien volontiers dispensé d'aller lui-même remettre à Mme Louise de Varelles, l'affiquet de la marquise. Il se pouvait que l'emprunt de ce bijou eût paru quelque peu étrange et qu'il provoquât de la part de la bonne dame des questions embarrassantes.

Mais que faire ? Gertrude était absente, elle aussi, depuis plusieurs jours, son frère l'ayant appelée auprès de lui dans le Nivernais pour être marraine.

Tout dépendant se passa pour le mieux, car l'avisé Nicolas avait eu la magnifique idée de ne parler de ce désir de M. Saubert que comme d'une fantaisie d'antiquaire.

XXVII

On était au 16 vendémiaire. Depuis trois jours, M. Saubert avait à peu près à lui seul la direction des ambulances

mandes qu'ils auraient à présenter en décharge, en réduction ou mutation de cotes, ne courra qu'à partir de la publication des rôles dans chaque commune.

Les demandes en dégrèvement pour vacances trimestrielle, ou annuelle de maisons seront admises à toute époque, pourvu qu'elles soient présentées dans les quinze jours qui suivront, ou de trois, six ou neuf mois de non-habitation. Lorsque la vacance contiendra, la réclamation ne devra être faite qu'à l'expiration de l'année.

Ces diverses réclamations devront être adressées par les contribuables au préfet de leur département. Elles devront être accompagnées de ses avertissements ou extraits de rôles et de la quittance des douzièmes échus. Elles ne sont point d'ailleurs assujetties au droit de timbre lorsqu'elles ont pour objet une cote inférieure à 30 fr.

Un petit jeune homme de Roubaix, pris à deux de ses camarades leurs vêtements de dimanche, puis comme la température était douce, et la route de Belgique, blanche, il s'est mis en voyage pour l'hospitaller pays voisin. Depuis lors on ne l'a plus revu, et les deux camarades en sont pour leurs habillements de fête.

Il a été trouvé sur la voie publique, un chapeau de dame en soie noire. On peut le réclamer au commissariat central.

Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police de Tourcoing a prononcé 31 condamnations comprenant 35 jours de prison et 100 francs d'amende pour les contraventions suivantes :

Infraction à la police des cabarets	2
Voiture non déclarée la nuit	2
Divagation de chien sans collier ni muselière	3
Abandon de voiture	3
Mauvais traitements envers un animal domestique	4
Défaut de police-camion	1
Avoir tenu des logements sans registre	1
Avoir donné à boire à un homme ivre	1
Irrespe publique et manifeste	8
Tapage injurieux et violences légères	8

Dans sa séance du 13 décembre, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

Gustave Bricout, du 1er de ligne, deux ans de prison pour désertion.

Auguste Hervé, du 19e chasseurs, trois ans de prison même délit.

Joseph Mittenschenko, trois ans de prison, même délit.

Le fusil Chassepot demande à être manié avec prudence, témoin l'accident arrivé ces jours derniers au tir de l'Esplanade.

M. B... commissaire de la division de tir de Lille, a eu la main fracassée par le recul violent de la culasse mobile produit par l'explosion de la cartouche au moment où il l'introduisait dans le canon ; le levier, fortement projeté en arrière, a profondément pénétré dans les chairs.

Le docteur Gorez a prodigué les premiers soins au blessé, qu'il a conduit à son domicile.

Le Président du Tribunal de Commerce de Cambrai, M. Louis-Joseph Cornaille, ancien négociant, vient de mourir, hier matin, dans cette ville, à l'âge de 65 ans.

M. Cornaille appartenait au parti-républicain.

Il y a quelques jours, le sieur Pelsemacke père, marchand boucher à Lille, rue d'Arcole, ayant imputé à la dame Hubert, bouchère à Lille, 35, rue de Metz, le détournement d'une somme d'argent, cette affaire avait été portée devant le tribunal de Lille, mais nous

clandestines que l'on s'était vu forcé d'établir après la désastreuse tentative du 13.

De peur de compromettre les malheureux sectionnaires blessés dans cette journée aucune liste n'avait été dressée. On savait qu'il s'agissait de soigner de braves gens ayant essayé de faire prévaloir les droits du pays. On n'avait pas cru qu'il fut nécessaire d'en savoir davantage.

Rien non plus ne pouvait faire soupçonner que l'excellent M. Saubert fut le trésorier chargé de répondre à toutes les exigences du moment. Dans sa petite maison que depuis trois ans il habitait seul avec une vieille gouvernante, les moins cachottes avaient été utilisées. Elles constituaient, dans leur ensemble, sa caisse ; et il était parfaitement sûr que s'il avait par hasard à subir quelque visite domiciliaire, les plus fins agents de la Convention en seraient pour leur déplacement et leurs peines.

Des jeunes gens appartenant aux diverses sections qui avaient pris part à la lutte du 13 contre les forces de la Convention se tenaient dans une pièce touchant à la chambre de M. Saubert. Il les appelait chacun à son tour pour recevoir ses instructions et aller faire les distributions indiquées.

Vers onze heures du soir, il entendit frapper à sa porte et reconnut le signal dont, quelques jours auparavant, il était convenu avec Germain.

Il courut ouvrir lui-même.

— Nicolas est-il de retour ? demanda Germain d'un air éfaré.

hommes informés que le sieur Pelsemacke a retrouvé chez lui intacte dans un tiroir la somme dont il s'agissait. Il s'est empressé d'exprimer tous ses regrets à la dame Hubert, qui a consenti à retirer sa plainte en diffamation en présence des excuses sincères qui lui ont été présentées.

Pour la chronique locale, G. Baudoulet

TRIBUNAL CORRECTIF DE LILLE

Audience du 14 décembre.

Aimable Catoire et François Catoire, sieurs à Tourcoing, sont prévenus d'avoir, dans la nuit du 2 au 3 décembre, ensemble et de concert, arraché d'un champ appartenant à Solosse un sac de choux, qu'à la faveur de la nuit ils eussent parvenus à introduire chez eux. Découverts aussitôt, ils sont condamnés, savoir : Aimable, le père, en 1 mois de prison et 16 fr. d'amende, le second en 16 fr. d'amende seulement.

— Maria Dutilly, femme Lemaire, journalière, rue Nationale à Tourcoing, avait déjà été soupçonnée d'un vol de numéraire commis en juillet dernier au préjudice de Mme Delombe, lorsque dernièrement celle-ci, de patience lassée, fit part à la police d'un nouveau vol dont elle venait d'être victime. Une perquisition opérée chez l'inculpée amena la découverte, au fond d'une armoire, d'une douzaine de paires de bas, de jupons, d'un manteau, etc. 3 mois de prison.

— Six mois de prison à Hector Potier, tourneur à Roubaix, qui le 18 novembre s'était blotti en-dessous du lit de la servante des époux Peser ; il a déjà été condamné pour vol, et le bruit qu'il faisait dans la poche de la servante indiquait suffisamment qu'il commettait une tentative de vol.

— Alexandre Legris, repris de justice en résidence obligée à Tourcoing, a été arrêté le 12 courant, à Lille, en rupture de ban. Sa condamnation prononcée ce jour est de 2 ans de prison.

— 1 mois de prison à François Dumontier-Rousselle, négociant en huile à Lincolles, convaincu de banqueroute simple.

— Marie Goerlant, d'Halluin, était soupçonnée depuis longtemps de se livrer au recel des déchets soustraits par les ouvriers au préjudice de leurs patrons, le 3 décembre dernier, elle était prise en flagrant délit par le garde champêtre au moment où elle traquait d'un ballo de déchets que Victor Decene, emballer chez M. Dumont, avait soustraits au préjudice de celui-ci. 6 mois de prison au voleur et la recéleuse.

— Il y a des gens dont le regard produit l'effet d'une soustraction, et d'autres dont le regard est une arrestation.

Jeudi dernier, Jules Lamour regardait avec amour une pièce de toile posée sur un camion qui stationnait vis-à-vis d'un cabaret de la rue du Molinel. L'agent Devos de son côté regardait Lamour regarder. A un moment donné Lamour mit la main sur la pièce de toile, mais la porte du cabaret s'étant ouverte au même instant, il l'abandonna et se sauva... dans les bras de Devos, qui la garda. Jugement remis à demain.

L'amour maternel ne connaît pas le danger :

Le 11 de ce mois, vers six heures du soir, Mme Monard, âgée de 23 ans, propriétaire à Valenciennes, accompagnée de sa petite fille, âgée de quatre ans, regardait Valenciennes en chemin de fer quand, dans le bois de Raimes, la portière du wagon, contre laquelle était appuyée l'enfant, s'ouvrit, et celle-ci tomba sur la voie.

Mme Monard s'élança hors de la voiture, elle tombe, et, malgré de cruelles souffrances, se traîne jusqu'au préjudice de sa fille qui n'avait pas reçu la moindre blessure.

La courageuse mère a une jambe fracturée et des contusions assez sérieuses. Toutefois, sa vie n'est pas en danger.

Nous avons parlé dernièrement de la petite révolte qui vient d'avoir lieu à Solennes contre les agents de police municipale. La Gazette de Cambrai nous dit à quelle occasion elle éclata.

C'est une coutume à Solennes que les jeunes gens de la classe appelée à subir le sort, profitant de la fête de Saint-Nicolas, patrons des jeunes gens, pour aller en masse se faire inscrire à la mairie.

Cette année, on avait désigné le jeudi 7 décembre pour le jour du rassemblement.

A l'heure dite, c'est-à-dire à la sortie des fabriques, les jeunes conscrits se mirent en

— Pas encore, répondit M. Saubert, mais, d'après ce qu'il m'a dit, je ne puis douter qu'il ne soit ici un moment à l'autre.

— Oh ! mon Dieu ! s'il n'était pas de retour demain !

M. Saubert lui montrant du doigt la petite porte de la pièce où les délégués des sectionnaires se trouvaient réunis, lui fit comprendre en deux mots pourquoi il était bon de parler à voix basse.

— Qu'y a-t-il donc de nouveau ? lui demanda-t-il, après avoir pris cette précaution.

— C'est demain, demain soir, à sept heures, que ce maudit Branville doit demander la main de mademoiselle Jeanne !... Il a écrit à madame la marquise, et madame la marquise, fort à contre-cœur, je le sais, lui a répondu qu'elle serait seule dans son salon, pour le recevoir, à l'heure désignée !

— Et si, par hasard, il le fallait, vous ne trouveriez aucun expédient pour gagner un jour de plus ?

(A suivre).

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE